

Lettre aux actionnaires de Groupe Eurotunnel SA



Cher actionnaire,

L'assemblée générale du Groupe qui se tiendra le 29 avril prochain à Coquelles sera, comme chaque année, l'occasion de revenir sur les excellents résultats de l'année passée, que j'ai commentés dans la précédente lettre, et, après l'approbation des comptes, de soumettre au vote un **dividende de 0,15 € par action, en augmentation de +25 %** par rapport à l'année dernière. Cette distribution représentera 64 % des 129 millions € de *free cash flow* générés en 2013.

Les autres délibérations sont « classiques », identiques aux années passées avec parfois des adaptations pour tenir compte de l'évolution de diverses réglementations.

Il vous est proposé de **renouveler le mandat de 6 administrateurs**, y compris moi-même. Je tiens à souligner la disponibilité, l'engagement, et la motivation de vos administrateurs, et je ne peux que vous demander de voter très largement leur reconduction.

L'organisation de la gouvernance de Groupe Eurotunnel est adaptée aux spécificités de l'entreprise et s'inscrit dans une démarche constante de progrès. En ce qui concerne la structure de management de l'entreprise, je suis épaulé par Emmanuel Moulin, Directeur général délégué, Michel Boudoussier, Directeur général adjoint pour la concession, Pascal Sainson, Président d'Europorte et une structure corporate qui a été sensiblement renforcée.

La société a franchi de nombreuses étapes dans son retour à la « normale », même si certains dossiers restent complexes. C'est la raison pour laquelle, dans ce contexte d'environnement réglementaire, concurrentiel et de marché sensible, votre conseil, dans le souci de favoriser une plus grande efficacité et une réactivité accrue du mode de direction, liées à l'historique particulier de l'entreprise, a maintenu les fonctions unifiées de président du conseil et de directeur général, dans le cadre du respect des règles de bonne gouvernance, auxquelles GET SA a toujours été attaché.

Le conseil a aussi souhaité soutenir la **motivation des salariés par la distribution d'actions gratuites**, dont certaines, dites AGAP, soumises à condition de performance par les cadres supérieurs.

Du fait de l'alourdissement de la fiscalité en France, le schéma proposé veille à ne pas coûter plus que ceux que vous avez adoptés les années précédentes. Il vous est donc proposé de distribuer 100 actions gratuites par salarié, et, pour remplacer les plans de stock-options, de fixer aux managers qui bénéficieraient du programme AGAP un objectif de performance très lisible : que le prix de l'action atteigne au moins 11,50 € sous 4 ans, quelle que soit l'évolution des indices boursiers et de l'économie mondiale : cela correspond à une capitalisation boursière de plus de 6,3 milliards €. Il s'agit de notre part d'afficher clairement notre confiance et notre volonté de continuer à améliorer les résultats et la perception de votre société par les marchés.

Cette annonce vient en complément de celle relative au **niveau d'EBITDA qui devrait atteindre au moins 500 M€ en 2015**. Nous continuerons à nous fixer année après année des objectifs, qui, je l'espère, pourront être revus à la hausse.

Dernière résolution destinée à conforter notre image franco-britannique et notre rayonnement européen : le **passage au statut de société européenne**. Lors de sa constitution en 2007, GET a dû abandonner

la structure binationale initiale pour devenir une société française alors même que la majorité de nos clients, passagers comme fret, sont européens. En ce vingtième anniversaire de l'inauguration du Lien Fixe sous la Manche, nous nous devons de revenir à l'esprit initial et d'être en harmonie avec ce que nous sommes réellement.

Côté activité, la Commission de la concurrence britannique, qui entend réaffirmer sa compétence, continue de menacer l'avenir de MyFerryLink sur la base des deux convictions suivantes que nous contestons :

- GET et SCOP forment une seule entité, alors qu'en réalité GET est un armateur qui a acheté des actifs, et en sous-traite l'exploitation à la SCOP, qui est totalement indépendante,

- Les ferries de l'ex-SeaFrance ont été maintenus opérationnels, ce qui aurait facilité la reprise de l'activité : faut-il rappeler que la décision de ne pas désarmer les bateaux n'est pas la nôtre, mais celle du liquidateur qui voulait protéger la valeur des actifs à vendre. Et si bénéficie il y avait, tous ceux qui participaient à la mise aux enchères par le Tribunal de Commerce de Paris étaient à égalité de chance.

On peut accepter que la Commission ne veuille pas se déjuger sur ses compétences, mais il serait incompréhensible et même choquant qu'elle ne réexamine pas les conditions actuelles du marché, qui ne sont plus, et de très loin, celles de 2011/2012. A cette date, la crise économique sévissait, et le marché était en retrait significatif par rapport à 2007.

La situation aujourd'hui est toute autre : le marché camions revient cette année à son niveau d'avant-crise, et continue à croître très sensiblement. De plus, les contraintes environnementales MARPOL qui vont renchérir le coût des traversées maritimes vont dès l'année prochaine mécaniquement concentrer les trafics sur les routes les plus courtes, en l'espèce Calais-Douvres.

Dès lors, **il y a clairement de la place pour trois opérateurs maritimes**. Interdire MyFerryLink et retirer deux navires du service est donc clairement contraire aux intérêts du consommateur.

Groupe Eurotunnel SA, exerçant une mission de service public entre la France et la Grande-Bretagne, souhaite renforcer les liens et l'offre de service entre les deux pays. C'est pour cela que nous avons décidé d'investir dans l'extension des terminaux frets, et de soutenir via ETICA le doublement en 5 ans du nombre de trains de fret ferroviaire. Sans parler d'Europorte qui nous donne entière satisfaction et qui a un potentiel considérable.

Votre soutien sur toutes les résolutions proposées à l'Assemblée générale du 29 avril prochain sera pour votre conseil le signe fort pour continuer dans cette stratégie de long terme qui est la nôtre.

Fidèlement vôtre,

Jacques Gounon
Président-Directeur général

Votre conseil d'administration :

- ✓ 11 administrateurs ;
- ✓ Un taux de féminisation de plus de 36 % (4 femmes) ;
- ✓ 72 % des administrateurs indépendants ;
- ✓ 36 % des administrateurs non français ;
- ✓ 5 comités, dont un comité éthique et gouvernance : un total de 32 réunions avec les réunions du conseil en 2013 ;
- ✓ Un administrateur référent.

Les résultats de 2013 illustrent le bien-fondé des stratégies et la qualité des équipes qui les mettent en œuvre. Attaché au succès de Groupe Eurotunnel et de sa bonne gouvernance, le conseil d'administration entend renouveler Jacques Gounon dans la fonction de Président-Directeur général, compte tenu de ses réalisations et de ses performances à la tête de Groupe Eurotunnel SA depuis 2007.

Conseil d'administration
Renouvellement d'une partie du conseil : diversité et équilibre des expériences et des compétences

Renouvellement

Jacques Gounon Age : 60
Administrateur
Président-Directeur général
1^{ère} nomination : 9 mars 2007



Patricia Hewitt Age : 65
Administrateur indépendant
1^{ère} nomination : 26 mai 2010
Membre du comité de sécurité et de sûreté



Philippe Camu Age : 46
Administrateur
1^{ère} nomination : 26 mai 2010
Membre du comité stratégie et développement durable



Robert Rochefort Age : 58
Administrateur indépendant
1^{ère} nomination : 9 mars 2007
Président du comité d'audit



Philippe Vasseur Age : 70
Administrateur indépendant
1^{ère} nomination : 20 juin 2007
Membre du comité des nominations et des rémunérations



Tim Yeo Age : 68
Administrateur indépendant
1^{ère} nomination : 20 juin 2007
Président du comité stratégie et développement durable



Dividende au titre de l'exercice 2013

Pour la 5^{ème} année consécutive, le conseil d'administration a réaffirmé son attachement au maintien de sa politique de dividende. Il sera proposé lors de l'Assemblée générale du 29 avril 2014, de voter un dividende de 0,15 € par action soit un montant total de 82,5 millions €.

Ce dividende sera détaché de l'action ordinaire sur NYSE Euronext Paris le 23 mai prochain et sera mis en paiement en espèces le 28 mai 2014.

Dividende
Augmentation du dividende de 25 %

Dividende en euro



Actionariat salarié

Aligner les intérêts des salariés avec ceux des actionnaires pour maximiser la valeur actionnariale

Soutenir la motivation des salariés par la distribution d'actions gratuites : 0,34 % du capital maximum.

Actions avec critère de performance pour certains managers et actions gratuites sans conditions de performance à tous les salariés non dirigeants.

Société Européenne

Statut en adéquation avec la réalité économique et culturelle du Groupe. Vecteur de renforcement du rayonnement européen de l'entreprise

Un socle formé par un dispositif homogène et reconnu au sein des différents Etats membres de l'Union européenne, et un cadre de fonctionnement très proche de celui de la Société Anonyme.

Les actionnaires conservent le même nombre d'actions, ainsi que la même quote-part dans les droits de vote de la société et dont la responsabilité reste limitée au montant des apports effectués.

« Say On Pay »
Vote consultatif des actionnaires sur les éléments de la rémunération de Jacques Gounon

Conformément aux recommandations du Code Afep/Medef révisé en juin 2013, un vote consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à Jacques Gounon, tels que présentés dans le Document de Référence 2013 du Groupe et rappelés dans l'avis de convocation à l'Assemblée.

“ Groupe Eurotunnel SA déclare son éligibilité au “
PEA-PME des ETI cotées sur Euronext :

[Cliquez ici](#) pour accéder au communiqué publié le 4 avril 2014.

Changement d'adresse